ROUBAIX

Impression déplorable

Hier matin, vers huit heures et demie, un incendie se déclarait rue Inkermann.

C'était là un incident dans l'ordre des choses prévues.

Avertis, les pompiers arrivant avec leur matériel, les pompes — mêlé à vapeur surtout — s'empressèrent de se mettre en batterie car le feu faisait rage.

Jusque là tout allait quasiment bien, et nul ne songeait à se plaindre, tout le monde ayant fait son devoir.

Mais le revers de la médaille n'a pas tardé à se montrer.

Au moment de mettre en action tout le matériel d'incendie, l'eau a fait défaut.

Et les pompiers impuissants restaient figés sur place, leurs cannes inertes à la main.

C'était d'un désolant à faire rougir de rage le dévoué des pompiers du plus petit des villages.

Ce manque d'eau en des moments critiques n'est pas un fait isolé ; voilà plusieurs fois qu'il se présente, mettant en grand péril du nombreux immeubles.

A qui la faute de cet état de choses ?

Ce n'est pas à nous à l'établir.

Nous constatons le fait en le déplorant d'autant plus énergiquement que cette classique pénurie d'eau, dans les moments les plus critiques, rétiédiise grandement nos braves pompiers à la tâche impuissante.

Nous demandons à M. Quidedroit de mettre bon ordre à ce manque d'eau intempestif qui pourrait, le cas échéant, être cause qu'un incendie dévore tout un quartier.

Les pompes ne suffisent pas aux pompiers. Il leur faut encore de l'eau et, à Roubaix, c'est ce qui leur manque le plus, surtout dans les pénibles moments d'incendie.

Noces d'argent

Les époux Charles Nivesse-Gillon, demeurant rue Chanzy, 39, fêteront leurs noces d'argent vendredi 12 courant. Ces heureux époux mariés depuis 25 ans, sont entourés de 7 garçons, tous en excellente santé. Deux sont actuellement sous les drapeaux.

Toutes nos félicitations à M. et Mme Nivesse.

Au Théâtre

La sous commission des théâtres s'est réunie ccardi à 4 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie.

Elle a décidé qu'il sera donné sur notre scène : le 26 janvier *Faust* ; le 9 février, *La Tosca* ; le 23, *L'Attaque du Moulin*, par la troupe du théâtre royal de Gand.

Elle a accordé une subvention de 200 francs à la tournée Baret, pour une représentation de *Severo Torelli* et une de 200 francs pour une représentation de *Claudie*. La même subvention est versée en faveur de la tournée La Bruyère, qui le 29 courant nous donnera *Œdipe Roi*.

Grand-Théâtre

Mouret-Sully, jouera à l'Hippodrome le dimanche 29 janvier, Œdipe Roi, le chef-d'œuvre de Sophocle traduit par J. Lacrois.

LUMINOL Savon pour linge, flanelles, laines, ménage. Victor Valentier.

Menus faits locaux

Samedi à la poste, bureau central, il a été trouvé un portemonnaie contenant quelque argent.

— M. Jean Somme, 17 ans, 31, rue de Beaurewart, rattachant chez M. Motte-Bossut fils s'est blessé aux orteils droits en heurtant la herse du travidoir, 8 jours.

— M. Oulen Auguste, 25 ans, demeurant à Halluin, hameau du « Petit Lancoy » en soignant un cheval chez M. Becott, vétérinaire, a été blessé au genou gauche par un coup de pied de l'animal.

— M. Rosignol Achille, 45 ans, demeurant 13, rue du Parc, tisserand chez M. E. Desrousseaux, se tombant s'est blessé au genou droit.

— M. Florin Emmanuel, 34 ans, demeurant place Carnot, maison Nutte, régleur chez M. Carons-Mabies, en tombant d'une échelle, s'est blessé au poignet droit, 8 jours de repos.

— M. Debent Candoore, 48 ans, demeurant rue Beaumarchais, maison Fremeux, au hameau des « Trois-Ponts », contre-maître du lavage chez MM. Motte et Maillancourt, s'est donné un effort au soulevant des pièces, 8 jours.

— M. Breye Louis, 25 ans, demeurant rue Repele, à Wattrelos, tisseur chez M. Etienne Motte, s'est fait un effort à la main droite en faisant la levée à son métier.

— M. Vandenbocke Eugène, 22 ans, cafetier, 167, rue de Cartigny, et chaudronnier en cuivre, chez MM. Delidque-Leroage et fils, est tombé à la renverse alors qu'il travaillait sur un échafaudage et s'est blessé au côté droit, 8 jours.

— M. Hoffman Charles, 28 ans, demeurant angle du boulevard de Beaurepaire et rue Newton, mouleur chez M. Félix Demeester, a été blessé au genou droit en travaillant.

— M. Clément Racoux, employé d'octroi, demeurant rue de la Mackelerie, a trouvé un portemonnaie contenant 5 fr. 90, au feu du bureau d'octroi de la rue du Tourcoing.

— En vertu d'un arrêté de jugement du Tribunal de Lille, l'agent Averbeke a arrêté hier après-midi rue Pellart, le nommé Libert Léon, âgé de 60 ans, journalier et mendiant de profession, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 41, appelé à purger une peine de 10 jours de prison qu'il a encourue le 20 octobre dernier pour ou-trages envers des agents.

Libert sera conduit à Lille ce matin.

Etat-Civil

Naissances du 19 janvier. — Jean Verriest et Marguerite Bayart, boul. de Cambrai — Adolphe Briche, rue des Fleurs — Gaston Lavergne, rue Meyerbeer, 38 — Joachim Wyffels, rue Cauquet, 53 — Albert Piérart, rue du Barbieux — Lucie Berlottre, rue Brûlin, 1 — Calixe Meert, rue Blanchemaille.

Décès. — Guillaume Pollnerd, 50 ans, quai de Halluin — Louis Vandenbrande, 17 ans, rue d'Italie, 29 — Jean Lebbrre, 79 ans, rue du Barbieux — Désirée Verriest, 25 ans, rue Labrayère, 28.

WATTRELOS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira vendredi prochain, à 6 heures du soir, en session extraordinaire de janvier 1905. Ordre du jour : 1 Session extraordinaire ; nomination d'un secrétaire de séance — 2. Plan d'alignement du réseau de grande circonvallation, à 9 dans la traverse de Wattrelos (rue Carnot) ; approbation ou rejet sur enquête — 3. Gare aux eaux du débordement Rue-Malin ; propositions du service vicinal consécutives à la délibération prise le 3 novembre 1904 — 4. Conseil municipal de Wattrelos — 4. Crédits votés en sous d'autres sur le chapitre dit ; des fonds libres de l'exercice courant ; fonctionnaires prétendantes portant interdiction de non voterdu fonds — 6. Nomination d'un membre de la Commission des Finances, Instituteurs des Hospices.

6. M. Bouhaut, commissaire de police, demande [illegible] de sa subvention en 1905 ; — [illegible] à mandater mensuellement ; demande d'ouvertures de crédits — [illegible] 1904 ; crédits supplémentaires — 9. [illegible] grévistes tapissiers du [illegible] du sieur Edouard Coustenoble, [illegible] ; résultat de l'enquête [illegible] au service de la police — 10. [illegible] ; communications.

[illegible] DES LISTES ÉLECTORALES. — [illegible] de M. le Préfet du Nord, est été [illegible] comme membres de la Commission de revision des listes électorales : 1906, MM. J.-B. [illegible] ; Latte Remesse, pour la 2e ; Léon Wattrelos, pour la 3e et Jules [illegible], pour la 4e.

ENTRE GARDE ET FRAUDEUR. — Depuis la période du wagon trogné à la gare St-Sauveur, un mandat d'arrêt existe contre un [illegible] du nom de Dhellmit. Ce dernier d'ailleurs connaît que lorsqu'il a joué un tour trogné à la police.

Se trouvant il y a quelque temps à l'estaminet de la « Paulaire », Dhellmit fut sur le point d'être arrêté par le garde Roger. Les deux hommes luttèrent longtemps, mais à la fin, le fraudeur tirant son revolver, en appliqua le canon sur la tête du garde, qui chercha à désarmer son adversaire. Il n'y parvint pas et Dhellmit se sauva encore une fois.

AVIS AUX CONSCRITS. — *Les conscrits de la commune de Croix sont invités à assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, 15 janvier, à 8 heures du soir, chez Julien Degeselle, cabaretier, Grande-Place.*

CROIX

ETAT-CIVIL DU 10 JANVIER. — **Naissances**. — Leselle Raphael, boul. de la Chapelle, 89 — Tilmont Marthe, cout. St-Martin, 1 — Modaele Vincent, rue Basse, 9 — Vielee John, rue des Ogiers, 412.

Décès — Delannoy Zulimée, 63 ans, rue de l'Alouette, 114 — Devillenuve Reine, 12 ans, rue du Nord, *c.* Vure, 7 — Verdet Jules, boulevard de la Chapelle, 49.

WASQUEHAL

CUISINES POPULAIRES. — Hier, il a été pesé, à la Mairie de Wasquehal, un marché de gré à gré pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires aux cuisines populaires.

Voici les résultats : 700 litres de haricots, adj. M. Lagache, 0,35 ; 700 litres de petits pois, adj. M. Lagache, 0,245 ; 2000 k. de pommes de terre, adj. M. Dubosset, 8 fr. 99 ; 16 k. de beurre, adj. La Coopérative de boulanerie l'Union, à fr. 10 ; oeufs, gras, liquéfiés, même adjudicataire. Petit blanc, adj. MM. Lagache et Degeny, 0,45 le pain ; épiceries, M. Buyse-Barbieux, adj.

TOURCOING

Une femme terrible

Le nommé Marie H..., 31 ans, journalière, demeurant rue de l'Amiral Courbet, 83, a un amoureux E. D... qui lui habite à l'estaminet Florin, même rue, 70.

Lundi soir, Marie H..., étant ivre, voulut faire visite à l'objet de ses amours, mais celui-ci ne voulut pas recevoir ou dulcinée dans l'état d'ébriété où elle se trouvait.

Marie fit du tapage et, pour passer son colère, ne trouva rien de mieux que d'enfoncer plusieurs carreaux de la vitrine, valeur 8 fr.

Des agents intervinrent et appréhendèrent la femme terrible qui fut amenée au dépôt et sera pour suivie pour bris de clôture et ivresse.

Plainte de vol

Le nommé Auguste Vonthomme, 60 ans, journalier sans domicile fixe, s'est plaint à la police qu'un colégueur à l'estaminet Isombart, rue de Roubaix où il passe la nuit du lundi à mardi, lui aurait soustrait l'argent qu'il avait sur lui, la plus grande partie de ses vêtements et même ses bottines.

Le plaignant n'a que des soupçons plutôt vagues de ce qu'il a fait la veille au soir et prétendait même avoir couché dans un logement de la rue Balzac.

Une enquête est ouverte.

Coup de pied du cheval

Un charretier en service de la dame Vancoillié, à Mouvaux, passait à la bascule des Prêtres avec un tombereau chargé de charbon.

Le véhicule étant renversé sur l'ouvière, le cheval, qui se sentit soulevé envoya une ruade et lui domestique fut atteint d'un coup de sabot de l'animal à la main gauche. Fracture de la première phalange du médius.

Le blessé, M. Lupert Lefebvre, 61 ans, demeurant à Mouvaux, a reçu les soins de M. le docteur Vincent, qui évalue à un mois le temps nécessaire à la guérison.

— Un chien roller a été recueilli par M. Jules Cazoy, boucher rue des Urselines.

Etat-Civil

Naissances du 10 janvier. — Baudin Emile, rue Turgot, 68 — Vanhoutre Ernest, rue de Solesmes, 148 — Beauchiq Marceau, rue du Tilleul — Thomas Gérardine, rue Honchard, 27.

Décès. — Rosard Sylvie, 91 ans, rue du Tilleul, 61 — Fontaine Edouard, 55 ans, Bouvet Jean, 77 ans, rue Nationale, 12 — Duflos Jules, 5 mois, rue de Roubaix, 45 — Vandeleene Sylvie, 45 ans, rue de Madagascar, 9.

LILLE

VIOLENT INCENDIE

rue Solférino et rue Brûle-Maison

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré vers une heure du matin, dans le magasin de confiserie de M. Vanderotsracle, 118, rue Brûle-Maison.

En quelques minutes, le feu prenait une extension considérable, se communiquant aux maisons voisines, notamment à la fabrique de bleu et du savon Renier, au n° 124 : étant donné que ce dernier immeuble renfermait une importante provision d'alcool, on put craindre un instant que le pâté de maisons fut tout entier menacé.

Mais en vent assez violent poussait les flammes du côté de la rue Solférino et bientôt les ateliers de M. Turck, fabricant de meubles d'art au n° 285 de cette rue s'embrasaient, comme un paquet d'allumettes.

Au fond de ce dernier immeuble s'élève un vaste hall vitré abritant l'atelier de modelage, contigu à la confiserie ; c'est cette partie du bâtiment qui prend feu d'abord, les vitres éclatant sous la chaleur du métallique en fondent sous l'action du feu pleut en larmes fulgurantes sur le sol où s'accumulent des brandons enflammés.

Un quart d'heure plus tard, le squelette de la verrière s'écroule au bout du couloir pavé qui s'ouvre sur la rue par la porte cochère.

L'intensité du foyer est à ce moment effrayante. M. Turck, désespéré, ne tête, réclame à grands cris les pompes qui ne sont pas encore là : il est vrai que le casernu de la rue Molina est à plus de trois cents mètres de là.

Le service d'ordre s'organise, que rend nécessaire l'affluence croissante des curieux, une compagnie du 16e chasseurs arrive.

Sur les lieux nous remarquons à cette heure, MM. le capitaine Pilique et l'adjudant Ducrocq ; Foucart, commissaire de police, et Vivier des Vollons, commissaire central ; Gruson, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

Les pompes enfin arrivent non sans peine à une pression d'utilisation insuffisante, et de tous côtés les pompiers bravent dans le brasier les lances si longtemps attendues.

***

A deux heures moins vingt, l'incendie n'a pas diminué d'intensité, on craint toujours que les bâtiments de M. Renier, marchand de bleu, qui touchent à l'atelier de sculpture de M. Turck et à la confiserie de M. Vanderstraet ne prennent feu.

Les poutres et des planches s'écroulent encore à chaque instant avec fracas et viennent raviver l'incendie.

Les pompiers, bien que les trois pompes à vapeur donnent continuellement, ne peuvent s'approcher trop près du feu, tant la fumée est épaisse et menace de les asphyxier.

Ils sont obligés de se tenir à une assez grande distance.

Une centaine de chasseurs à pied barrent les rues Brûle-Maison et Solférino.

Détournement de 40.000 francs

A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Le chef de la Bourse — Spéculations malheureuses — Titres disparus — Le coupable en fuite

Un a pour chasse l'autre : voici depuis quinze jours la troisième accident financier ; cette dernière victime des jongleries de l'agiot dont un employé de la Société Générale, Albert Bourdon, âgé de trente ans, demeurant à Lomme.

Un secret bien gardé

Le plus grand secret avait été gardé sur cette affaire et il a fallu l'ouverture arrangement tardive d'une instruction judiciaire pour que la nouvelle en parvint au public ; on jugera du soin que la direction de l'importante maison de banque a mis à garder pour elle la mésaventure dont elle est d'ailleurs, seule à pâtir, par ce fait que la découverte du pot-aux-roses a la disparition du coupable remontent au 26 décembre.

Au Parquet même où la plus grande discrétion est observée, il nous a été impossible de rien apprendre, et ne n'est qu'une plainte ayant été reçue, l'instruction en étant confiée à M. Carré de Malberg.

A la Banque

C'est sans résultat que nous nous sommes rendus à la Société Générale avec l'espoir d'y trouver quelque renseignement qui pût servir du base à une enquête.

Le sous-directeur de la Banque, qui nous reçoit d'ailleurs avec la plus grande amabilité, oppose aux tentatives de notre indiscrétion professionnelle une fermeté inexpugnable et une diplomatie sans défaillance.

Il accomplit, en ce jouant, le tour de force de nous tenir tête un quart d'heure sans nous avoir dit s'il y a une affaire ou s'il n'y en a pas, si la somme détournée s'élève bien à 40.000 fr. si elle dépasse ce chiffre ou reste en deçà.

« Soyez assuré, conclut-il un nous tenant la porte, qu'il s'agit d'une bagatelle dont nous ne saurions nullement incommodés ; que le dommage, s'il y a dommage, est absolument insignifiant. Si vous tenez à en savoir plus long, cherchez, vous trouverez peut-être. »

Ayant mis à profit cet obligeant conseil, voici ce que nous avons trouvé :

Au service des titres

Albert Bourdon qui avait apparemment la confiance des directeurs, était employé au service des titres qu'il manipulait seul en qualité de « chef de la Bourse ».

Ces titres étaient pour la plupart des valeurs minières, peu sujettes à des variations considérables et que les titulaires laissaient des laps de temps assez longs, à la disposition de la Banque, sans s'en occuper autrement que pour toucher périodiquement leurs coupons.

Chargé tout seul des opérations à effectuer en ces dépôts, le chef de la Bourse faisait travailler pour son compte les capitaux dont il était, en quelque sorte, l'ange gardien.

Il débuta, comme toujours par quelques opérations prudentes dont le succès l'enhardit ; des pertes survinrent qu'il tenta compenser par des spéculations plus aventureuses ; les pertes qui, par principe, s'additionnent de ce jeu, devint pour l'aventurier de l'agiot conduit inévitablement à un krach ; tôt ou tard, l'employé coupable devait succomber.

La visite des inspecteurs

La catastrophe fut précipitée par un événement inattendu ; le trou chaque jour plus difficile à combler, se creusait d'une manière vertigineuse, lorsque deux inspecteurs de la maison-mère, en tournée dans le Nord, se présentèrent à la succursale de Lille.

C'était le 26 décembre, en l'absence du mercenaire licencié par les fêtes de Noël, ils se firent montrer les livres et constatèrent un premier coup d'œil la disparition d'un certain nombre de titres dont ils évaluèrent, le montant à plus de 40.000 francs.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, le chef de la Bourse jouissait de la confiance entière du directeur ; on crut à tout autre chose qu'à une défaillance et l'on attendit le retour de Bourdon.

Le 29, il ne se présente pas à son bureau ; on se rendit chez lui : il avait quitté Lille.

L'enquête

L'histoire ici devient assez obscure ; on s'explique mal que la plainte n'ait été déposée que quatre jours plus tard, le 1er janvier, et que l'instruction soit ouverte depuis trois jours seulement.

Faut-il croire ce qu'on dit à la Société Générale ; que les banques de Paris ait hésité à poursuivre et qu'elle n'y soit décidée, antérieurement pour « donner une satisfaction à la morale publique ? »

Quoiqu'il en soit, la justice est actuellement saisie de l'affaire ; M. Jérôme, chef de la sûreté, a reçu du juge d'instruction une commission commission rogatoire.

Les premiers indices recueillis permettent de supposer qu'Albert Bourdon a'est réfugié en Suisse.

Les cambriolages

Boulevard Victor-Hugo

Dans la nuit du 7 au 8, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans l'estaminet tenu par M. Edmond Moronval, 258, boulevard Victor-Hugo.

Pour cela, après avoir décroché le volet que maintenait un simple loquet de bois, ils ont détaché le petit carreau situé au-dessus de la serrure, et facilement ouvert la porte par l'intérieur.

Ils ont enlevé une somme de 20 francs laissée dans le tiroir du comptoir, dix litres de liqueurs, un vêtement caoutchouté, une fourrure, des ustensiles de cuisine, des tasses à café, du sucre, des virtuailles, etc.

Le matin seulement, à son lever, le débitant constate que le café et la cuisine avaient été pillés par des cambrioleurs ; il estime à une centaine de francs les objets qui lui ont été volés.

Rue Balzac

Ces spécialistes ont fait une deuxième descente rue Balzac, 80 ; entre 6 heures et demie et 8 heures, ils ont enfoncé la porte du garni habité par M. Désiré Colbert, et dérobé entre autres choses 26 francs, une bague en or, des médaillies d'argent, des effets, etc.

A la gare Saint-Sauveur

Une caisse de sardines pesant 25 kilos a disparu, au cours de la même nuit, de la halle n° 6 de la gare Saint-Sauveur, où elle était consignée.

Les dévalisseurs de caves

Il y a quelques jours, un agent du sûreté apprenait dans le quartier des Halles, qu'un restaurateur avait reçu le visite d'un individu qui lui avait offert, à bas prix, du superbe jambon.

Arrêté à quelque temps de là, le vendeur, Jean Cardon, 31 ans, habitant rue de l'Hôpital Saint-Roch, 56, fut amené devant M. Jérome, chef de la sûreté.

Après bien des réticences, il avoua qu'il l'avait dérobé dans la nuit du 27 au 28 décembre chez M. Benoist, charcutier, rue de la Clef 7.

Deux de ses complices qui se trouvaient déjà sous le coup d'un mandat d'arrêt, Charles Velu, 40 ans, rue des Robleds et Marin Vandenbiirke, rue des Rogations 125, ont été également arrêtés et déférés au parquet.

Violent charretier

M. Théophile Capren, âgé de 41 ans, employé au service de la ville, passait lundi après-midi, contour de l'Hôtel de Ville, quand il croisa un charretier, Auguste Tiberghien, âgé de 21 ans, demeurant à Tourcoing, occupé à se déchargement du charbon.

M. Capren, qui ne l'avait pas aperçu, le bousculé quelque peu.

Furieux de ce que le passant ne se fut pas effacé assez vite le violent charretier l'injuria. Suisissant une pelle son fouet il se portait de toutes ses forces, en coup à M. Capren et l'atteignait au front.

Etourdi le malheureux tomba sur le sol, perdant du sang en grande abondance. Le bouillant Tiberghien allait s'élancer sur sa victime quand deux agents du 1er arrondissement survinrent, et avec difficulté parvinrent à appréhender le forcené.

Le blessé, après avoir reçu les soins nécessaires a été reconduit à son domicile rue de Plat, 3. Un repos de quinze jours lui a été prescrit.

Menus faits locaux

— Louis Legrand, tireur de vins, domicilié rue de Brigode et sa femme, auteurs de vols délictueux, commis chez leur patron, M. Jeaussens, square Rameau, viennent d'être remis en liberté, ce dernier ayant retiré sa plainte.

— M. Roussenoe, commissaire de 6e arrondissement a fait arrêter hier à son domicile, rue de l'Hôpital St-Roch, cité Lignes, un nommé Louis Bonnier, 24 ans, qui, lundi soir, avait dérobé, chez M. Louis Nivasse, rue des Postes, 196, trois paires de chaussettes.

LE NORD

HELLEMMES

POUR LES PAUVRES. — La commission administrative du Bureau de bienfaisance organise pour le dimanche 29 janvier, dans la salle du Bon Pasteur, rue Saint-Carnot, 135, une fête de bienfaisance au bénéfice des pauvres, avec le concours d'artistes distingués.

MOUCHIN

MORT DE FROID. — Lundi, vers dix heures du matin, M. Gustave Mession, cultivateur à Mouchin, découvrait dans un de ses champs, situé dans la plaine dite ; à du Calvaire », le corps d'un jeune homme inconnu à Mouchin, paraissant âgé de 20 ans et ne donnant plus signe de vie.

Il fut conduit en voiture chez M. Ferdinand Carré, où des soins fut furent donnés par MM. les docteurs Lacoufle, père et fils.

L'identité de ce jeune homme fut établie, après d'actives recherches faites par le garde-champêtre. C'était on nommé Joseph Flinois, âgé de 20 ans, demeurant à Landas. Il devait tirer au sort à Orchies. Il était portier d'une somme de 59 fr. 45, d'une montre en nickel neuve avec chaîne, et d'une paire d'armes pour coq. Il travaillait à l'usine dite des « Astariées » à Auby ; il s'était rendu dimanche à un combat de coqs chez Murat, cabaretier au hameau d'Aix.

Dans la soirée, des amis l'invitèrent à monter en voiture pour retourner à Landas, mais il refuse et quitte l'estaminet. Il paraissait très fatigué et en état d'ébriété.

On suppose que, trompé par l'obscurité, le malheureux s'est égaré en voulant prendre les sentiers pour retourner ; il sera tombé dans l'eau, car il était trempé au moment où il a été retrouvé.

Il mourut à six heures du soir, sans avoir repris connaissance, des suites d'une congestion occasionné par le froid.

Le corps de ce malheureux jeune homme a été transporté chez ses parents, à Landas.

ARMENTIÈRES

LA TENTATIVE D'INCENDIE. — Les auteurs de la tentative d'incendie des magasins de MM. André et Emile Dansette, ont été traduits à Lille, accompagnés par le brigadier de gendarmerie Laurent, mardi matin par le train de 9 heures 8 du matin. Les inculpés, Maurelle et Bécu, étaient profondément abattus.

DOUAI

ANICHE

TERRIBLE COUP DE CORNES. — Mardi à 10 h. 3/4 du matin, une vache appartenant à un cultivateur de la ville, s'est sauvée en furie rue Thiers, et d'un coup de cornes, a projeté au loin un passant, âgé d'une vingtaine d'années.

Celui-ci a été relevé par M. Belvorge, employé des tramways, et un autre témoin de l'accident, qui l'ont transporté chez M. Gomin, tabergiste.

Le blessé n'avait pas repris connaissance lard dans la soirée, et on ignorait son identité.

CAMBRAI

MATELOT MORT AU MAROC. — Le femme d'un garde-magasin du chemin de fer du Nord, Mme Foucart, lisait mardi matin dans un journal qu'un matelot du nom de Foucart était mort de la fièvre typhoïde à l'hôpital français de Tanger.

Prise d'un sinistre pressentiment, elle se rendit à le mairie qui n'avait reçu aucune nouvelle à ce sujet.

Malheureusement un télégramme vint confirmer cet après-midi le triste événement. Il y avait bien un matelot du nom de Foucart décédé à Tanger, et cet infortuné était le jeune Paul Foucart, commerit de la classe de 1904, engagé volontaire pour 5 ans le 3 février 1904, à Dunkerque, dans les mécaniciens de la flotte.

On juge de la douleur des malheureux parents. La triste nouvelle sort avait lieu ce matin à Cambrai et le maire de Cambrai avait tiré pour le délivrer le numéro 24.

MAUROIS

NOYÉE. — Mme Cascoes Virginie, âgée de 55 ans, ménagère à Maurois, a été retrouvée noyée dans le réservoir de son habitation, le 8 courant, vers huit heures du matin. Le docteur Guffart, de Morelle, a constaté la décès.

Cette dame était veuve ; elle devait aller demeurer le jour même avec l'un de ses fils, fabricant de tissus à Meretz, qui ayant constaté l'affaiblissement de ses facultés mentales, l'avait décidée à quitter la maison où elle vivait seule.

ANNEUX

EST-CE UN INCENDIE CRIMINEL ? — Mardi, à 3 heures 1/2 du matin, un incendie s'éclate dans une grange chez M. Ledger-Lavelard, mennisier et débitant, lieu dit : la Sablière, maison isolée à 50 mètres du bois de Boucion, route de Cambrai à Roponne.

Ce sont les sinistrés eux-mêmes d'un chien, qui ont éveillé le propriétaire ; d'après certaine les portes de la grange et d'un tas brûlent ont retrouvées ouvertes.

On croit à une tentative criminelle.

Il ne reste de la grange que les murs ; il y a assurance.

HAZEBROUCK

ENFANT ÉBOUILLANTÉ. — Mme Flarment, occupée à faire la lessive, retirait du feu un chaudron d'eau qu'elle déposait sur le parquet.

Son fils Clément, âgé de deux ans, ayant voulu s'approcher de sa mère, ne vit pas le récipient et tomba à la renverse dans l'eau bouillante. A sa cria, la mère accourut. On le déshabilla aussitôt, mais le corps ne formait plus qu'une plaie.

Malgré les soins, la pauvre petit a succombé à ses brûlures.

DUNKERQUE

MORT ACCIDENTELLE. — Le parquet a fait ouvrir une enquête sur la mort du père Brenquart, ex vieux pensionnaire de l'hospice qui a été trouvé noyé, le 31 décembre, dans un watergand, *Le grand Denne*. Il avait la partie inférieure du corps nue. Les berges de l'eau, principalement celle de côté droit, étaient dégradées, on y remarquait la trace des genoux et des mains du malheureux Brenquart qui a dû faire de nombreux efforts pour sortir du watergand.

Brenquart, était âgé de 80 ans. Il avait, tout dernièrement été surpris dans un champ, se livrant avec le bandit d'un colimbaque à des actes sur le nature dénaturés nous n'insistons pas.

Il fut condamné pour ce motif à 40 jours de prison et s'est en retournant à Grevelines qu'il a dû se noyer.

INCENDIE SUR LE PORT. — Mardi matin, vers neuf heures et demie, au commencement d'incendie a éclaté dans un tas de balles de jute déposées quai des Hollandais et provenant de vapeur anglais *Auricula*, arrivé de Londres.

Les secours furent organisés aussitôt par les marins de la défense mobile, puis peu après une équipe de pompiers arrive sur les lieux et combattit l'incendie qui fut rapidement éteint.

Une cinquantaine de balles qu'on continue à arroser, ont été plus ou moins avariées par les flammes.

Une enquête est ouverte par M. Rougeron, commissaire de police, sur les causes de cet incendie.

L'ASSASSINAT DE LA BATELIÈRE. — Les accusés de Mme Knockaert le bateau-drisse *A la Flèche* sont restés au Palais de Justice loudi soir jusqu'à 7 heures.

Ils ont été bien à la sortie par la foule qui voulait leur faire un examen rapide.

La confrontation des deux misérables dans le cabinet de M. le juge d'instruction a été vive. A plusieurs reprises les deux accusés, dont l'attitude était des plus cyniques, se sont mis à rire.

Ils ont reconnu le drame et se sont mutuellement renvoyé la responsabilité. Ils ont discuté des détails. C'est ainsi que Vandenbergaende a déclaré que Mme Knockaert avait été étranglée par Swartewagher, qui lui avait serré la gorge avec sa main droite. Ces, après, et parce qu'elle remuait encore, que tous deux lui passèrent la corde autour du cou et tirèrent dessus avec ensemble.

Quant aux coups de couteau, dit Van den Bogaert, ce n'est pas moi qui les ai portés, c'est Swartewagher. Il s'est même servi de son couteau de poche.

Swartewagher dit, au contraire, que c'est son complice qui a frappé avec le couteau.

Le rapport du médecin-légiste décrit le récit fait par Van den Bogaert. Mme Knockaert n'a pas été étranglée avec les mains, mais avec une corde.

PAS-DE-CALAIS

MONTREUIL

MORT DE FROID. — On a trouvé dans une carrière du hoet Montreuil, le cadavre d'un homme, dont on n'a pu établir l'identité, paraissant âgé de 40 à 45 ans. Il avait succombé à une congestion par le froid.

CAMBRIOLAGE. — Nullement des malfaiteurs ont cambriolé la bijouterie de Mme veuve de Bellauny, Grande-Rue, et ont enlevé en écrin contenant une douzaine de bagues en doublé or et treize chaînes de montre.

On a retrouvé, devant la vitrine, une bague.

CAMIERS

COUPS DE COUTEAU. — M. Hoedlquet Alphonse, ouvrier cimentier, sortait du cabaret Fournier lorsque F... Maxime lui porte deux coups de couteau à la figure, sans aucune provocation.

Il a déclaré que c'était à la suite d'épithètes malsonnantes qu'il avait commis cet acte, non à l'aide d'un rouleau mais d'un caillou.

BOULOGNE-SUR-MER

AFFAIRE DE MŒURS. — On vient d'arrêter Clabaut, 20 ans, rue d'Arras, à Saint-Pierre, accusé d'avoir violée sœur, huit ans. La fillette, dont l'état est assez grave, a été transportée à l'hôpital.

WIMEREUX

BLESSÉ D'UN COUP DE FUSIL. — Le soldat Derocquigny, du 8ème de ligne, en permission dans sa famille, à Wimereux, examinait un fusil de chasse, quand soudain le coup partit et le balle alla se loger dans son pied. Derocquigny n'a été transporté à l'hôpital militaire de Boulogne.

CALAIS

MORT SUBITE. — Lundi matin, vers deux heures, M. Paul Stavenhagen-Moritz, négociant en matières premières, commissionnaire en toiles, vice consul d'Allemagne à Calais depuis 24 ans, est mort presque subitement à son domicile, au Vice-Consulat de la rue des Maréchaux, 37, d'une congestion cérébrale.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

LES VIOLENCES

— *A Hénin-Liétard*. — Une rixe étant survenue entre deux mineurs, Jules Blottiaux, 22 ans et Philibert Mellez, 29 ans, le gendarmerie a dressé procès-verbal.

— *A Berlay*, ces dames Rohin et Descarpentries, demeurant rue de Sartelon, se sont crêpé chignon et battues à coups de bâton, pour le ruisseau d'une pointe dont la dame Descarpentries se prétendait la propriété sire.

— *A Flaumont-Waudrechies*, plainte pour violences a été portée par M. Manard Pierre, cartier, demeurant à Flaumont, contre M. Gemble.

LES VOLS

— *A Wingles*. — Pour abus de confiance au préjudice de plusieurs habitants, la gendarmerie verbalisé contre Augustin Hennaux, 58 ans, cordonnier à Bénitontaine.

— *A Arras*. — Monnoré Emile, 16 ans, Oubaine Georges, 18 ans, et Quesnelle Hildevert, 13 ans, tous trois rue des Processions, sont accusés de vol de zinc de la toiture d'une baraque, rue La martine.

LES ACCIDENTS

— *A Lescarbe*. — Lundi après-midi, un ouvrier de M. Bonnard-Fauquez, cultivateur, est tombé d'un tonneau et l'une des roues lui est passée sur le corps. Le docteur Plet, de Desby, constate des lésions internes.

DIVERS

— *A Arras*. — Oubaine Albert, rue Méaulens, et Rouse Georges, rue des Trois-Mattaux, ont été en procès-verbal pour avoir lui des moineaux avec des tiges de fer lancées par ces dernières.

— Procès-verbal a été dressé contre Marie Doria, 56 ans, pour ivresse, rue Méaulens.

— *A Achicourt* (Arras), on a trouvé près de l'école 500 cartouches de poudrières abandonnées.

— *A St-Amand*, avenue du Clos, Moulon J.-B., 48 ans, tailleur de pierres, vantant de la Belgique, qui s'est marié dans l'Aisne, a abandonné femme et enfants et s'entête et mendiait avec Lucien Beauvais, 55 ans, de Villers-Rélon. Tous deux ont été écroués à Valenciennes.

— *A Douai*. — On a arrêté pour vagabondage et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour Pierre Larosche, âgé de 53 ans, déjà condamné.

FAITS DIVERS

Double asphyxie par l'oxyde de carbone

Le Mans, 10 janvier.

On écrit du Mans, qu'hier une double asphyxie par l'oxyde de carbone a été constatée, rue de la Verrerie, 6, dans une chambre misérable habitée par Mme veuve Sealgrain, marchande de quatre-saisons, âgée de cinquante-cinq ans, et par sa fille, âgée de dix-huit ans.

Ce galetas, qui n'a pas de cheminée, était chauffé par un petit poêle à charbon de terre sans tuyaux usés et disjoints, et dont les émanations ont tué les deux femmes.

ANÉMIE PAUVRETÉ DU SANG CHLOROSE — NEURASTHÉNIE CONVALESCENCE
Guérison radicale en 20 JOURS par l'ELIXIR DE St VINCENT DE PAUL
Renseignements chez les SŒURS de la CHARITÉ, 140, Rue St-Sébastien, Paris